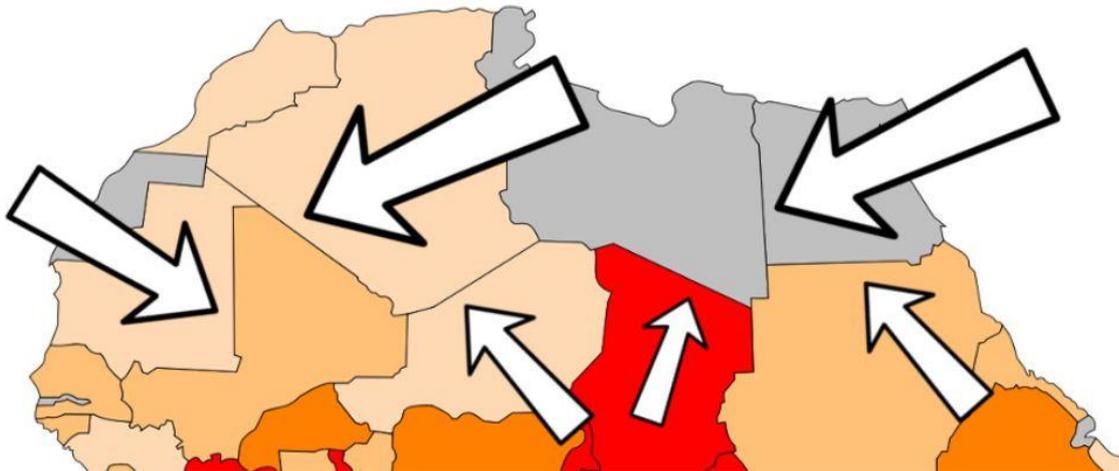


SEMAINE DES MATHS 2023 CYCLE 3

CARTES et MATHS

Lorsqu'on observe une carte de l'Afrique septentrionale, on distingue des frontières rectilignes. Celles-ci ont été tracées pendant la Conférence de Berlin en 1884/1885 sans tenir compte ni de la réalité du terrain, ni de la volonté des peuples sur place, de leurs langues, coutumes ou religion. De grandes lignes droites sur la carte sont tout simplement tracées.



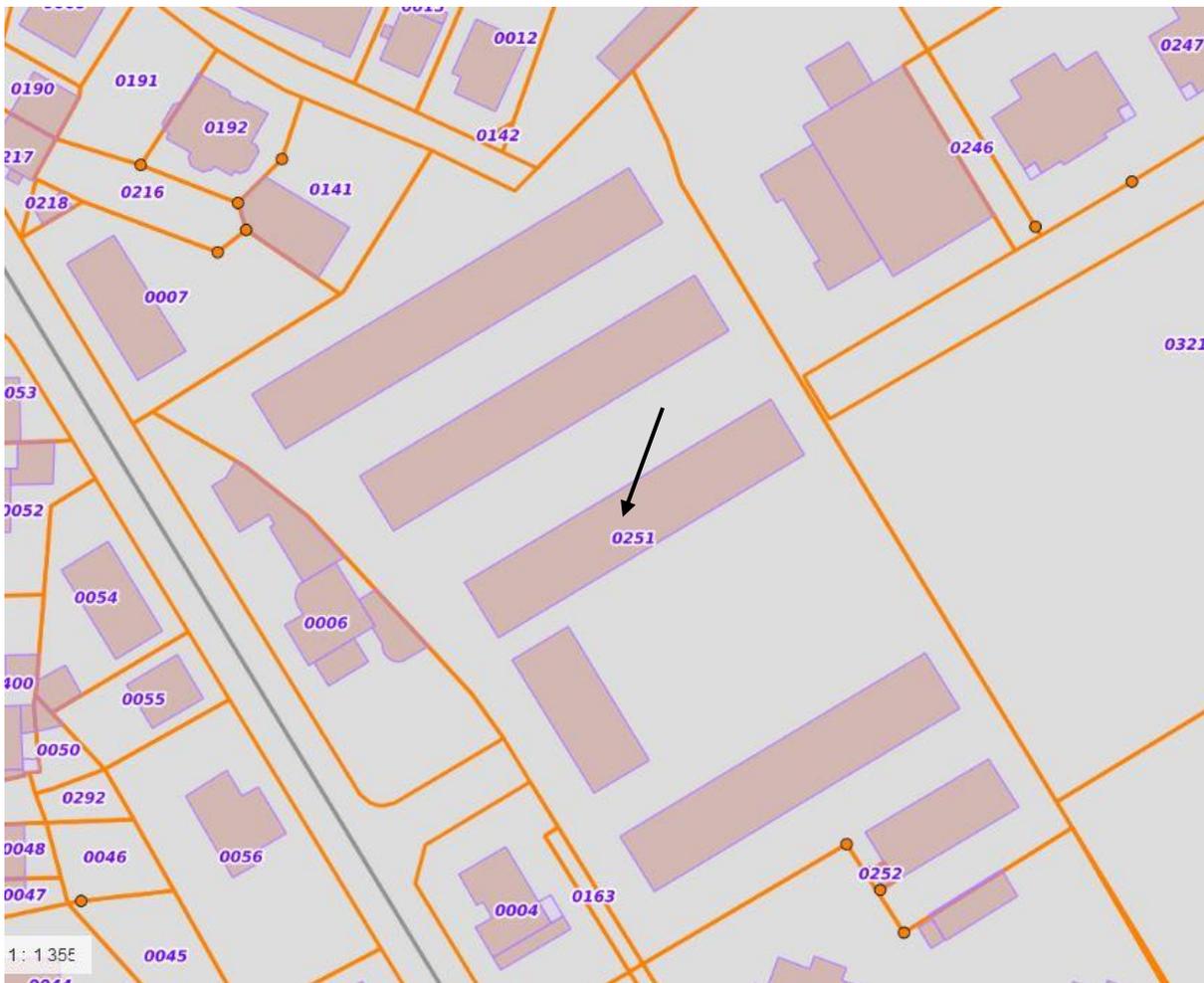
De même, aux Etats-Unis, de nombreuses limites entre états sont des lignes droites. Observez l'Etat du Colorado qui ressemble à un parfait rectangle.



Dans votre environnement proche, on peut aisément observer des limites parcellaires qui ressemblent à des formes géométriques. Ainsi le plan parcellaire ou cadastre s'est généralisé à partir de 1807 sous Napoléon.

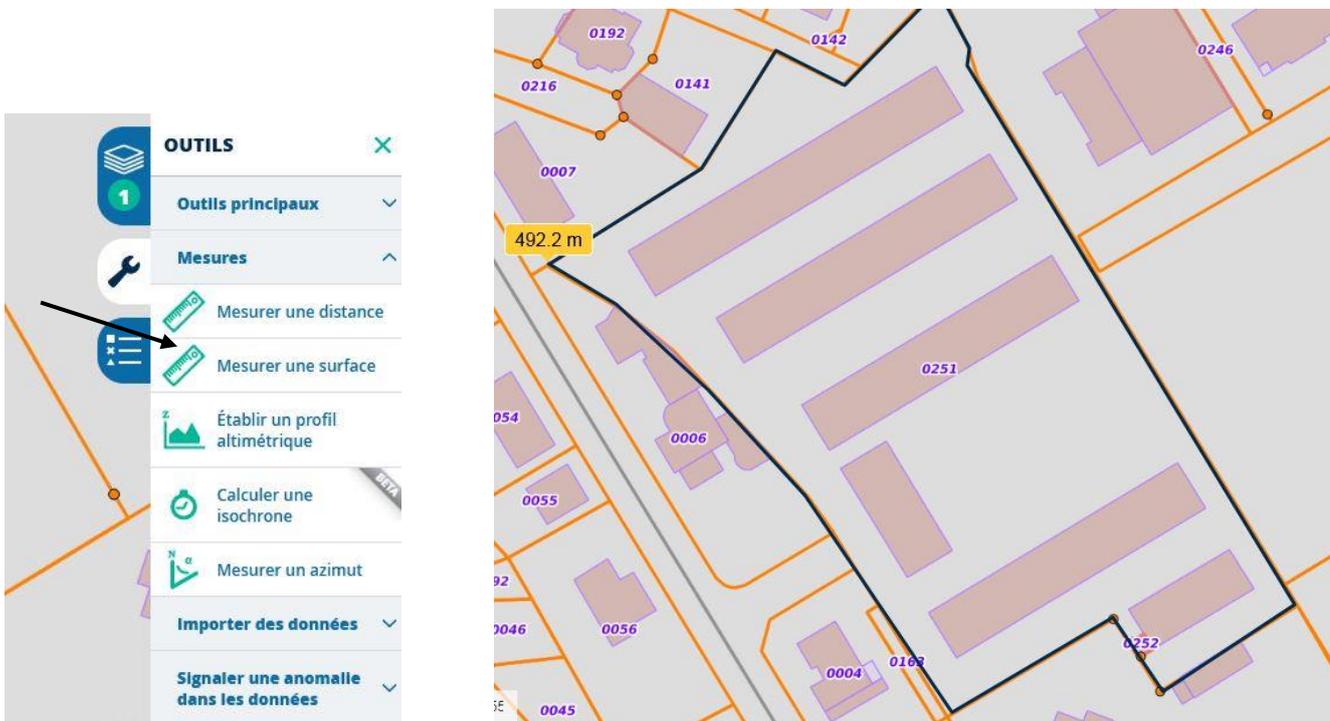
Sur le site GEOPORTAIL <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Vous pouvez aisément retrouver les plans parcellaires autour de votre école par exemple. Voici une parcelle sur laquelle se situe un groupe scolaire.



Il s'agit de la parcelle 251 sur laquelle se situent 6 bâtiments rectangulaires de tailles différentes.

A l'aide des outils disponibles sur le site Géoportail, vous pouvez tracer le périmètre de la parcelle :



Le périmètre de la parcelle est de 492,20 m. Vous pourriez bien sûr tracer également le périmètre des bâtiments.



Les outils de Géoportail permettent aussi de calculer aisément les aires. Ainsi ce bâtiment a une aire de 686,25 m².

Vous pourriez maintenant calculer l'aire de tous les bâtiments et trouver ensuite la surface non bâtie (jardins, cour, parking...).

A vous de vous mettre aux cartes ou aux plans et notamment le plan cadastral. Et pourquoi pas chercher les extraits cadastraux de votre école, votre quartier, votre village. Ensuite libre à vous de tester les outils de Géoportail notamment les mesures de longueurs (et les vérifier sur place) et les mesures d'aires.



ATTENTION, il s'agit, à gauche de l'écran, de charger les fonds de cartes qui vous intéressent et notamment les parcelles cadastrales.

